



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/5/02

20 mars 2002

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

---

**353ème séance plénière**

FSC Journal No 359, point 5 de l'ordre du jour

**DECISION No 5/02  
« FEUILLE DE ROUTE » FCS RELATIVE A L'APPLICATION  
DU PLAN D'ACTION DE BUCAREST POUR LUTTER  
CONTRE LE TERRORISME**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) adopte la « Feuille de route » FCS relative à l'application du Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme et demande au Président du FCS de la présenter au Conseil permanent, conformément au paragraphe 31 du Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme.

## **« FEUILLE DE ROUTE » DU FCS RELATIVE A L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DE BUCAREST POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME**

### **Références :**

1. Déclaration ministérielle de Bucarest (MC.DOC/1/01), notamment les paragraphes 3 et 9 ;
2. Décision No 1 sur la lutte contre le terrorisme (MC(9).DEC/1) avec l'Annexe « Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme », notamment les paragraphes 2, 3, 8 et 31.

\*\*\*

Le FCS présente ci-après sa « feuille de route » au Conseil permanent pour s'acquitter de sa mission, conformément au paragraphe 31 du Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme. Cette « feuille de route » comporte un calendrier, les incidences sur le plan des ressources (à ce stade : seulement les forums impliqués ; les incidences financières ou administratives ne sont pas encore clairement prévisibles) et l'indication des activités appelant d'autres décisions.

### **Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure de la « feuille de route » du FCS :**

Le Plan d'action de Bucarest pour lutter contre le terrorisme a défini les principes directeurs de cette « feuille de route ». Par souci de cohérence avec ce document, ils sont repris comme suit :

- Les Etats participants recourront au FCS pour renforcer leurs efforts de lutte contre le terrorisme en appliquant pleinement et en temps voulu toutes les mesures pertinentes agréées ;
- Les Etats participants renforceront la mise en oeuvre des engagements et accords politico-militaires existants, et en particulier, du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité et du Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre ;
- Le FCS examinera la pertinence que présentent ses autres documents pour la lutte contre le terrorisme et analysera s'il y a lieu d'élaborer des normes et mesures supplémentaires ; le Dialogue de sécurité pourra servir de base appropriée à des consultations suivies sur ces questions au sein du FCS ;
- Le FCS examinera les moyens de mettre intégralement en oeuvre le document sur les armes légères et de petit calibre, et entre autres, la Section V afin d'examiner les informations échangées et d'élaborer un guide de la meilleure pratique ;
- La troisième conférence de suivi sur le Code de conduite pourra renforcer davantage l'application de ce document.

## FEUILLE DE ROUTE DU FCS : DOCUMENT RECAPITULATIF DU PROGRAMME D'EXECUTION

### A. Documents existants de l'OSCE

No :	Document	Objectifs	Tâches (non classées par ordre de priorité)	Délai	Ressources
1	Armes légères et de petit calibre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'application intégrale et en temps voulu du Document sur les armes légères et de petit calibre</li> </ul>	<p>Suivre les résultats et recommandations de l'atelier sur les armes légères et de petit calibre (4- 5 février 2002) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre opérationnelle la Section V (coordination concernant REACT, les présences de l'OSCE sur le terrain, le fichier d'experts)</li> <li>• Elaborer un guide de la meilleure pratique</li> <li>• Examiner la possibilité de renforcer la transparence en ce qui concerne les systèmes nationaux de marquage, les exportations et importations et les procédures nationales de gestion et de sécurité des stocks</li> <li>• Explorer d'autres domaines tels que la législation sur le courtage international et le renforcement du contrôle aérien des frontières</li> </ul>	Jusqu'en décembre 2002	Groupe de travail A
2	Code de conduite	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le Code de conduite et son questionnaire sous l'angle de sa contribution à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'échange d'informations conformément au questionnaire sur le Code de conduite</li> <li>• Partager des informations sur l'application du Code de conduite</li> </ul>	<p>Au 15 avril de chaque année</p> <p>septembre/octobre</p>	<p>Groupe de travail A</p> <p>Troisième conférence de suivi (23-24 septembre 2002)</p>

No :	Document	Objectifs	Tâches (non classées par ordre de priorité)	Délai	Ressources
3	Document de Vienne 1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner le rôle de chapitres particuliers du Document de Vienne 1999 et de leur application sous l'angle de leur contribution à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluer l'application des MDCS agréées en ce qui concerne le terrorisme ; rapport du Centre de prévention des conflits sur des solutions suggérées visant à améliorer l'application des MDCS agréées</li> <li>Discuter de la mise en oeuvre du Document de Vienne 1999 à la lumière des contributions possibles à la lutte contre le terrorisme (proposition de nouvelles mesures, le cas échéant) ; ordre du jour ciblé</li> </ul>	<p>4-6 mars/ 9 avril 2002</p> <p>juin 2002</p>	<p>12ème Réunion annuelle d'évaluation de l'application Centre de prévention des conflits</p> <p>Groupe de travail B</p>
4	Echange global d'informations militaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B
5	Principes régissant les transferts d'armes classiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B
6	Principes régissant la non-prolifération	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B
7	Mesures de stabilisation pour les situations de crise localisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B
8	Questionnaire sur les mines terrestres antipersonnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B
9	Questionnaire sur le processus de ratification de la Convention sur les armes chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Examiner sa contribution possible à la lutte contre le terrorisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Discussion ciblée, évaluation</li> <li>Examen de la pertinence, adaptation ( ?)</li> </ul>	<i>Date et durée à définir</i>	Groupe de travail B

**B. Activités futures**

No :	Activité	Objectifs	Tâches	Délai	Ressources
1	Réunion d'experts sur le terrorisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Echanger des informations, analyses et évaluations sur la menace liée au terrorisme dans ses aspects politico-militaires, en s'inspirant des exposés liminaires des experts ;</li> <li>• Faire le point des instruments disponibles dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE pour faire face à la menace identifiée et partager les informations sur les mesures prises ;</li> <li>• Procéder à un échange de vues sur les moyens d'accroître l'efficacité des instruments existants dans le cadre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, notamment en renforçant la complémentarité et la synergie entre l'OSCE et les autres organisations internationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider les activités planifiées de la « feuille de route » du FCS</li> </ul>	14–15 mai 2002  En fonction du rapport de séminaire (d'ici juin)	FCS